Devant la cour d’appel, la mosquée de Fréjus échappe à la démolition

21/03/2017 à 14h56

La cour d’appel d’Aix-en-Provence a décidé de ne pas ordonner la démolition de la mosquée de Fréjus, comme le réclamait la mairie Front national, malgré des conditions de construction irrégulières.

L’association musulmane qui gère la mosquée, son président et l’ancien maire (LR) Elie Brun, qui avait accordé les permis de construire litigieux, ont en revanche été condamnés à des peines de 5 000 à 20 000 euros d’amende, nettement moins élevées qu’en première instance.

(…) Libération